

INITIATIVE DE TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES
PUBLICATION DES REVENUS AUDITÉS DU SECTEUR MINIER EN 2006

1. L'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives en Guinée (ITIEG)

L'initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE) est une initiative internationale qui a pour buts :

- d'assurer la transparence des paiements et des revenus générés par les industries extractives
- de rendre cette information accessible à la société civile et au grand public
- de favoriser ainsi le bon usage de cette richesse afin qu'elle soit un moteur de la croissance économique et contribuer au développement durable et à la réduction de la pauvreté

La Guinée a adhéré officiellement à l'ITIE en avril 2005 et s'est ainsi engagée à satisfaire aux cinq critères de l'ITIE qui sont :

- la publication régulière de tous les paiements faits par les compagnies et de tous les revenus perçus par le Gouvernement de façon compréhensible et accessible par un large public
- la réconciliation des paiements et des revenus perçus
- l'audit indépendant de ces paiements et de ces revenus
- l'inclusion de la société civile dans la mise en place, le suivi et l'évaluation de ce processus
- le développement d'un plan d'action soutenable pour la mise en œuvre de l'initiative avec le soutien des partenaires du développement

Suite à son adhésion, la Guinée a mis en place

- un comité de supervision composé du Premier Ministre, du Ministre des Mines et de la Géologie, du Ministre de l'Économie et des Finances, du Président de la Chambre des mines et du Président du CNOSC
- un comité de pilotage de 24 membres composé pour moitié de représentants du gouvernement et pour moitié de représentants des compagnies minières et de la société civile. Celui-ci s'est réparti au sein de deux sous-comités (Statistiques & Audit, Communication et renforcement des capacités) de façon à mener à bien chacune des tâches principales de l'ITIE
- un Secrétariat exécutif, cheville ouvrière du processus, chargé de la gestion quotidienne et du suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

Ce processus participatif fonctionne par consensus et permet une implication active de chacune des trois composantes (société civile, compagnies minières et gouvernement)

dans la définition, l'organisation et la supervision des tâches à réaliser conformément aux orientations données par le livre source de l'ITIE internationale.

Le comité de pilotage a défini les termes de référence et recruté un cabinet d'audit indépendant et de réputation internationale pour vérifier le travail de la collecte et de la réconciliation des données statistiques sur les paiements faits par les compagnies, d'une part, les revenus perçus par le Gouvernement, d'autre part. Le Cabinet a visité les compagnies minières et les administrations concernées, recueilli et vérifié les données, puis les a auditées.

L'audit des flux pour l'année 2006 a démarré en **juin 2008**. Le rapport final a été présenté par le Cabinet au Comité de Pilotage, le **09 juin 2010**. En raison des écarts importants constatés, celui-ci a demandé au Consultant de poursuivre le travail de réconciliation, notamment au niveau de la Douane et de la SMD. Sur cette base, il a fourni le rapport définitif le **23 juin 2011** dont les résultats sont présentés ci-dessous. Toutes les données présentées dans ces tableaux sont intégralement reprises du rapport de l'auditeur.

2. Les exigences de publication de l'ITIE et leur application au cas de la Guinée

Le livre source de l'ITIE spécifie que doivent obligatoirement être publiés, sur une base d'encaissement, tous les paiements et revenus significatifs générés par le secteur minier. S'il le souhaite, chaque pays peut en outre rajouter des flux qui ne sont pas obligatoirement requis mais qui revêtent une importance particulière dans le cadre national.

La collecte, la réconciliation et l'audit ont porté sur les cinq entreprises minières en phase d'exploitation durant l'année 2006 : ACG, CBG, CBK, SAG, SMD, SEMAFO.

Tel que demandé, les revenus sont comptabilisés sur une base d'encaissement, c'est-à-dire ce qui est effectivement versé durant l'année, d'où la prise en compte des avances versées par les compagnies minières dont les remboursements viendront en déduction des versements des années ultérieures.

Certains des paiements sont effectués en dollars américains, d'autres directement en francs guinéens. On présente séparément, les paiements qui sont faits en dollars et ceux payés en francs guinéens.

Les postes des versements en dollars américains qui font obligatoirement partie de l'ITIE sont :

- Les « Revenus miniers » qui se composent des avances sur recettes minières, des taxes minières sur la bauxite et l'alumine, des taxes à l'exportation sur l'or et le diamant, des impôts sur les bénéfices et des dividendes
- Les « Revenus du patrimoine » qui se composent des taxes superficielles et des loyers d'infrastructure;
- Les « Revenus exceptionnels » qui proviennent de la cession d'actifs : en 2006, il s'agit des revenus générés par la modification de l'actionnariat de la SMD.

Les autres postes de versements qui sont effectués directement en francs guinéens et qui font partie des revenus qui doivent obligatoirement être pris en compte par l'ITIE sont :

- Les versements locaux qui se composent, selon les entreprises et les régions, de la taxe préfectorale de développement, des contributions au développement communautaire, des ristournes TCA à certaines préfectures, des impôts locaux forfaitaires et des dons et subventions locales
- Les taxes d'import/export qui comprennent les droits de douane, la taxe d'enregistrement sur les importations et la taxe/redevance portuaire sur l'exportation de bauxite ou d'alumine

Enfin, bien qu'ils ne fassent pas partie des revenus qui doivent obligatoirement être pris en compte par l'ITIE, les revenus suivants, versés en francs guinéens, ont également été retenus par le comité de pilotage de l'ITIE en raison de l'importance qu'ils revêtent en Guinée :

- Les autres taxes sur les intrants, qui se composent des taxes sur salaires et contributions à la Caisse nationale de sécurité sociale et des autres retenues à la source (Expatriés et services extérieurs et services locaux)

3. Les résultats

Le tableau 1 montre que pour l'année 2006, les paiements effectués par les compagnies minières se chiffrent à 120.797.000 USD et les revenus perçus par les administrations quant à eux se chiffrent à 129.435.000 USD, soit un écart de 8.639.000 USD, correspondant principalement à :

- la non prise en compte par l'État des avances (1.421.000 USD);
- de la cession des actifs au niveau de la SMD (12.000.000 USD);
- de la taxe de développement local, non comptabilisée par les CRD (1.838.000 USD);
- des droits de douane.

Le tableau 2 présente les flux versés en dollars américains par chacune des entreprises, ce qui permet de voir leur importance relative.

Le tableau 3, quant à lui présente les versements totaux en millions de francs guinéens.

Le tableau 4 présente par entreprise les versements totaux en millions de Francs Guinéens.

Enfin, en raison de leur importance pour les préfectures concernées, le tableau 5 présente par entreprise les versements locaux payés par les sociétés minières au titre du développement des communautés.

Tableau 1
Résultat en milliers US\$

DESIGNATION	Sociétés	Administration	Ecart en valeur	Ecart en %
Revenus miniers	103 052	100 508	2 544	3%
Avances / Prêts	1 421	-	1 421	
Taxes & redevances minières - royalties	11 694	10 571	1 123	
Impôts sur les bénéfices & dividendes	89 937	89 937	-	
Revenus de patrimoine	6 561	6 255	306	5%
Loyers des infrastructures	6 561	6 255	306	
Revenus exceptionnels		12 000	-12 000	-100%
Cession d'actifs		12 000	-12 000	
Taxes import/Export (Douane)	8 080	9 466	-1 386	-15%
Droit à l'importation à 5,6% (Valeur FOB)	8 080	7 628	452	
Autres droits de douane	-	1 838	-1 838	
Revenus locaux	3 104	1 206	1 898	157%
Taxe préfectorale de développement (0,4 % du CA)	1 224	-	1 224	
Contribution au DévCom (volontaire, dons ...)	497	181	316	
Impôts locaux forfaitaires (patente, CFU.....)	198	128	70	
Versement forfaitaires (6%)	1 158	897	261	
Taxe d'enregistrement (0,5% valeur CAF)	-	-	-	
Taxe unique sur les véhicules (vignettes)	27	-	27	
TOTAL	120 797	129 435	-8 638	-7%

Source : Rapport audit Deloitte

Tableau 2

Paiements en dollars américains par compagnie minière (exprimés en milliers USD)

DESIGNATION	SOCIETES	Administrations	Ecart en valeur	Ecart en %
ACG	1 784	1 669	115	7%
CBG	103 670	104 182	-512	0%
CBK	2 856	2 837	19	1%
SAG	5 931	3 815	2 116	55%
SMD	3 838	14 526	-10 688	-74%
SEMAFO	2 172	1 843	329	18%
BNE	545	563	-18	-3%
	120 797	129 435	-8 639	-7%

Source : Rapport audit Deloitte

Tableau N°3 : Résultat en milliers de francs guinéens

DESIGNATION	Sociétés	Administration	Ecart en valeur	Ecart en %
Revenus miniers	535 454	522 196	13 258	3%
Avances / Prêts	7 385	-	7 385	
Taxes & redevances minières - royalties	60 757	54 884	5 873	
Impôts sur les bénéfices & dividendes	467 312	467 312	-	
Revenus de patrimoine	34 092	32 501	1 591	5%
Loyers des infrastructures	34 092	32 501	1 591	
Revenus exceptionnels		62 400	-62 400	-100%
Cession d'actifs		62 400	-62 400	
Taxes import/Export (Douane)	41 985	49 186	-7 201	-15%
Droit à l'importation à 5,6% (Valeur FOB)	41 187	38 944	2 243	
Autres droits de douane	-	9 548	-9 548	
Taxe d'enregistrement (0,5% valeur CAF)	798	694	104	
Revenus locaux	16 136	6 264	9 872	158%
Taxe préfectorale développement (0,4 % du CA)	6 368	-	6 368	
Contribution au DévCom (volontaire, dons ...)	2 582	940	1 642	
Impôts locaux forfaitaires (patente, CFU.....)	1 027	663	364	
Versement forfaitaires (6%)	6 018	4 661	1 357	
Taxe unique sur les véhicules (vignettes)	141	-	141	
TOTAL	627 667	672 547	-44 880	-7%

Source : Rapport audit Deloitte

Tableau N°4

Paiements par les compagnies minières (exprimés en milliers GNF)

DESIGNATION	Sociétés	Administration	Ecart en valeur	Ecart en %
ACG	9 272	8 674	598	7%
CBG	538 667	541 328	-2 661	0%
CBK	14 838	14 739	99	1%
SAG	30 817	19 824	10 993	55%
SMD	19 952	75 479	-55 527	-74%
SEMAFO	11 288	9 577	1 711	18%
BNE	2 832	2 926	-93	-3%
	627 667	672 547	-44 880	-7%

*Source : Rapport audit Deloitte***Tableau N°5**

Paiements locaux par les compagnies minières (exprimés en GNF)

DESIGNATION	Sociétés, GNF
ACG	894 000 000
CBG	2 349 000 000
CBK	1 039 000 000
SAG	3 214 000 000
SMD	637 000 000
SEMAFO	499 000 000
	8 632 000 000

Rapport complémentaire sur les procédures convenues relatives aux flux des paiements effectués par les entreprises minières et des revenus perçus par les administrations

Année 2006



Monsieur le Président
Comité de Pilotage de l'Initiative de
Transparence dans les Industries Extractives
Conakry
République de Guinée

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives (ITIE), nous avons effectué les procédures convenues relatives aux flux des paiements effectués par les entreprises minières et des revenus perçus par les administrations pour l'année 2006 en République de Guinée.

L'objectif de notre mission est d'émettre un rapport indépendant décrivant pour chaque procédure les contrôles réalisés et les résultats de ses contrôles. Ce rapport intègre également nos recommandations visant à améliorer le processus ITIE pour les années à venir.

Nos travaux ont été effectués selon la Norme Internationale d'Audit IFAC relative aux missions d'examen sur la base de procédures convenues (ISRS 4400). Les procédures mises en œuvre, strictement limitées à celles décrites en annexe 1 de ce rapport, ont consisté principalement à collecter, réconcilier et vérifier flux des paiements effectués par les entreprises minières et des revenus perçus par les administrations pour l'année 2006 en République de Guinée. Elles ne constituent ni un audit ni un examen limité effectué selon les Normes Internationales d'Audit. Pour cette raison, nous ne pouvons donner l'assurance que les problèmes qui auraient pu être décelés par la mise en œuvre de procédures complémentaires ou par un audit ou un examen limité des flux et des revenus ont tous été identifiés.

Notre rapport sera exclusivement réservé à l'information de l'ITIE dans le cadre de l'objectif précisé ci-dessus. Il ne saurait être affecté à un quelconque autre usage sans notre autorisation écrite préalable.



Nous n'acceptons aucune responsabilité dans le cas où ce rapport serait utilisé par toute partie autre que le destinataire de ce rapport ou pour tout autre motif que nous n'aurions expressément accepté au préalable. Néanmoins, ce rapport étant un document public, sa distribution n'est pas limitée.

Nous vous remercions de la confiance qui nous a été témoignée pour l'attribution de cette mission, et vous prions de recevoir, Monsieur le Président du Comité Exécutif, l'expression de notre considération distinguée.

Neuilly-sur-Seine le, 23 juin 2011

Alain Penanguer
Associé

Table des matières

1.	Synthèse.....	5
2.	La réconciliation relative à l'ACG.....	7
3.	La réconciliation relative à la CBG	8
4.	La réconciliation relative à la CBK.....	9
5.	La réconciliation relative à la SAG.....	10
6.	La réconciliation relative à la SMD	11
7.	La réconciliation relative à la SEMAFO	12
8.	La réconciliation relative au BNE.....	13

1. Synthèse

Résultats suite à la mission de réconciliation des dernières données Douanes – Compagnies minières (Exercice 2006)

Nous avons remis et présenté le « Rapport sur les procédures convenues relatives aux flux des paiements effectués par les entreprises minières et des revenus perçus par les administrations de l'exercice 2006 ». Au terme de cette présentation, il avait été convenu de compléter notre rapport, pour réduire les écarts trop importants relatifs aux données fournies par la Douane et certaines sociétés minières.

Nous vous communiquons ainsi, notre « Rapport **complémentaire** sur les procédures convenues relatives aux flux des paiements effectués par les entreprises minières et des revenus perçus par les administrations de l'exercice 2006 » établi à partir des informations issues de la mission de réconciliation des dernières données Douanes – Compagnies minières (Exercice 2006) que vous avez menée. La synthèse actualisée des revenus miniers de l'exercice 2006 s'établit comme suit :

- Les revenus miniers déclarés par les sociétés minières s'élèvent à 120.797 KUSD
- Les revenus miniers déclarés par l'administration s'élèvent à 129.435 KUSD

Cela représente un écart en valeur de 8.639 KUSD, soit 7%

En milliers USD	Sociétés	Administration	Ecart en valeur	Ecart en %
Avances / Prêts	1 421	-	1 421	
Taxes / redevances sur substances minières - royalties	11 693	22 572	-10 879	-48%
Impôts sur les bénéfices	89 937	89 937	-	0%
Dividendes	-	-	-	
Loyers des infrastructures	6 561	6 255	306	5%
Taxe préfectorale de développement (TCA minières : 0,4 %)	1 224	-	1 224	
Contribution au développement communautaire (volontaire, dons ...)	497	181	316	175%
Impôts locaux forfaitaires (avant patente, main-morte, foncier)	198	128	70	55%
Versement forfaitaires (6%)	1 158	897	261	29%
Droit à l'importation à 5,6% (Valeur FOB)	8 080	7 628	452	6%
Taxe d'enregistrement sur les importations 0,5% valeur CAF	-	-	-	
Taxe unique sur les véhicules (vignettes)	27	-	27	
Autres droits de douane	-	1 838	-1 838	-100%
	120 797	129 435	-8 639	-7%

En millions GNF	Sociétés	Administration	Ecart en valeur	Ecart en %
Avances / Prêts	7 385	-	7 385	
Taxes / redevances sur substances minières - royalties	60 757	117 284	-56 526	-48%
Impôts sur les bénéfices	467 312	467 312	-	0%
Dividendes	-	-	-	
Loyers des infrastructures	34 092	32 501	1 591	5%
Taxe préfectorale de développement (TCA minières : 0,4 %)	6 367	-	6 367	
Contribution au développement communautaire (volontaire, dons ...)	2 582	940	1 641	175%
Impôts locaux forfaitaires (avant patente, main-morte, foncier)	1 027	663	364	55%
Versement forfaitaires (6%)	6 018	4 661	1 357	29%
Droit à l'importation à 5,6% (Valeur FOB)	41 187	38 943	2 244	6%
Taxe d'enregistrement sur les importations 0,5% valeur CAF	798	694	104	15%
Taxe unique sur les véhicules (vignettes)	141	-	141	
Autres droits de douane	-	9 548	-9 548	-100%
	627 667	672 547	-44 880	-7%

Les données complémentaires que vous nous avez communiquées, sur lesquels nos travaux d'actualisation ont reposés, appellent les commentaires suivants :

- Nous avons constaté une différence entre les données et documents initiaux validés par la Douane (annexe 2.11 de notre rapport version 1) et le fichier informatique (Excel) nouvellement reçu pour les travaux d'actualisation.
- Nous avons constaté que le recalcul du DUE¹ à partir de la formule (Valeur douane * 5,6%) n'a pas permis systématiquement de retrouver les montants déclarés dans la colonne « Droits et taxes ».

Notre demande d'explication des écarts et différences adressés au comité ITIEG sont à ce jour resté sans réponse.

Actualisations

Sociétés

- Le « Droit à l'importation à 5,6% (Valeur FOB) » s'élève à 8.080 KUS\$ contre, 7.486 KUS\$ dans la première version de notre rapport.
- La « Taxe d'enregistrement sur les importations 0,5% valeur CAF » s'élève à 0, contre 154 KUSD dans la première version de notre rapport. Elles ont été reclassées dans les droits à l'importation.

Administration

- Le « Droit à l'importation à 5,6% (Valeur FOB) » s'élève à 7.628 KUSD contre, 13.310 KUSD dans la première version de notre rapport. L'écart est de 5.682 KUSD, nous n'avons pas obtenu d'explication de cet écart.
- La « Taxe d'enregistrement sur les importations 0,5% valeur CAF » s'élève à 0, contre 241 KUSD dans la première version de notre rapport. Elle a été reclassée dans le droit à l'importation.
- Les « Autres droits de douane », ligne qui n'existait pas dans notre précédent rapport, résulte de l'analyse des données complémentaires fournies. Ces montants sont déclarés par la douane, mais pas par les sociétés, ils s'élèvent à un montant de 1.838 KUSD.

¹ Droit Unique d'Enregistrement

2. La réconciliation relative à l'ACG²

En milliers USD	ACG	Administration	Ecart en valeur	Ecart en %
Avances / Prêts	-	-	-	
Taxes / redevances sur substances minières - royalties	916	916	-	0%
Impôts sur les bénéfices	372	372	-	0%
Dividendes	-	-	-	
Loyers des infrastructures	56	-	56	
Taxe préfectorale de développement (TCA minières : 0,4 %)	-	-	-	
Contribution au développement communautaire (volontaire, dons...)	-	-	-	
Impôts locaux forfaitaires (avant patente, main-morte, foncier)	172	128	44	35%
Versement forfaitaires (6%)	268	230	38	16%
Droit à l'importation à 5,6% (Valeur FOB)	-	-	-	
Taxe d'enregistrement sur les importations 0,5% valeur CAF	-	-	-	
Taxe unique sur les véhicules (vignettes)	-	-	-	
Autres droits de douane	-	23	-23	-100%
	1 784	1 669	115	7%

En millions GNF	ACG	Administration	Ecart en valeur	Ecart en %
Avances / Prêts	-	-	-	
Taxes / redevances sur substances minières - royalties	4 762	4 762	-	0%
Impôts sur les bénéfices	1 932	1 932	-	0%
Dividendes	-	-	-	
Loyers des infrastructures	292	-	292	
Taxe préfectorale de développement (TCA minières : 0,4 %)	-	-	-	
Contribution au développement communautaire (volontaire, dons...)	-	-	-	
Impôts locaux forfaitaires (avant patente, main-morte, foncier)	894	663	230	35%
Versement forfaitaires (6%)	1 392	1 196	196	16%
Droit à l'importation à 5,6% (Valeur FOB)	-	-	-	
Taxe d'enregistrement sur les importations 0,5% valeur CAF	-	-	-	
Taxe unique sur les véhicules (vignettes)	-	-	-	
Autres droits de douane	-	121	-121	-100%
	9 272	8 674	598	7%

Actualisation

Administration

- Le montant du « Droit à l'importation 5,6% (Valeur FOB) est passé de 829 KUSD à 0 KUSD.
- Le montant des « Autres droits de douane » s'élève à 23 KUSD.

² Alumina Company of Guinea

3. La réconciliation relative à la CBG³

En milliers USD	CBG	Administration	Ecart en valeur	Ecart en %
Avances / Prêts	-	-	-	
Taxes / redevances sur substances minières - royalties	-	-	-	
Impôts sur les bénéfices	89 565	89 565	-	0%
Dividendes	-	-	-	
Loyers des infrastructures	6 500	6 250	250	4%
Taxe préfectorale de développement (TCA minières : 0,4 %)	388	-	388	
Contribution au développement communautaire (volontaire, dons ...)	64	-	64	
Impôts locaux forfaitaires (avant patente, main-morte, foncier)	21	-	21	
Versement forfaitaires (6%)	487	471	16	3%
Droit à l'importation à 5,6% (Valeur FOB)	6 625	7 016	-392	-6%
Taxe d'enregistrement sur les importations 0,5% valeur CAF	-	-	-	
Taxe unique sur les véhicules (vignettes)	20	-	20	
Autres droits de douane	-	879	-879	-100%
	103 670	104 182	-512	-0,5%

En millions GNF	CBG	Administration	Ecart en valeur	Ecart en %
Avances / Prêts	-	-	-	
Taxes / redevances sur substances minières - royalties	-	-	-	
Impôts sur les bénéfices	465 381	465 381	-	0%
Dividendes	-	-	-	
Loyers des infrastructures	33 774	32 475	1 299	4%
Taxe préfectorale de développement (TCA minières : 0,4 %)	2 017	-	2 017	
Contribution au développement communautaire (volontaire, dons ...)	332	-	332	
Impôts locaux forfaitaires (avant patente, main-morte, foncier)	108	-	108	
Versement forfaitaires (6%)	2 530	2 447	83	3%
Droit à l'importation à 5,6% (Valeur FOB)	34 421	36 457	-2 036	-6%
Taxe d'enregistrement sur les importations 0,5% valeur CAF	-	-	-	
Taxe unique sur les véhicules (vignettes)	104	-	104	
Autres droits de douane	-	4 568	-4 568	-100%
	538 667	541 328	-2 661	-0,5%

Actualisation

Administration

- Le montant du « Droit à l'importation 5,6% (Valeur FOB) est passé de 43 KUSD à 7.016 KUSD.
- Le montant des « Autres droits de douane » s'élève à 879 KUSD.

³ Compagnie des Bauxites de Guinée

4. La réconciliation relative à la CBK⁴

En milliers USD	CBK	Administration	Ecart en valeur	Ecart en %
Avances / Prêts	-	-	-	
Taxes / redevances sur substances minières - royalties	2 521	2 521	-	0%
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	
Dividendes	-	-	-	
Loyers des infrastructures	-	-	-	
Taxe préfectorale de développement (TCA minières : 0,4 %)	-	-	-	
Contribution au développement communautaire (volontaire, dons ...)	200	181	19	11%
Impôts locaux forfaitaires (avant patente, main-morte, foncier)	-	-	-	
Versement forfaitaires (6%)	-	-	-	
Droit à l'importation à 5,6% (Valeur FOB)	135	133	1	1%
Taxe d'enregistrement sur les importations 0,5% valeur CAF	-	-	-	
Taxe unique sur les véhicules (vignettes)	-	-	-	
Autres droits de douane	-	1	-1	-100%
	2 856	2 837	19	0,7%

En millions GNF	CBK	Administration	Ecart en valeur	Ecart en %
Avances / Prêts	-	-	-	
Taxes / redevances sur substances minières - royalties	13 099	13 099	-	0%
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	
Dividendes	-	-	-	
Loyers des infrastructures	-	-	-	
Taxe préfectorale de développement (TCA minières : 0,4 %)	-	-	-	
Contribution au développement communautaire (volontaire, dons ...)	1 039	940	99	11%
Impôts locaux forfaitaires (avant patente, main-morte, foncier)	-	-	-	
Versement forfaitaires (6%)	-	-	-	
Droit à l'importation à 5,6% (Valeur FOB)	700	693	7	1%
Taxe d'enregistrement sur les importations 0,5% valeur CAF	-	-	-	
Taxe unique sur les véhicules (vignettes)	-	-	-	
Autres droits de douane	-	7	-7	-100%
	14 838	14 739	99	0,7%

Actualisation

Administration

- Le montant du « Droit à l'importation 5,6% (Valeur FOB) est passé de 35 KUSD à 133 KUSD.
- Le montant des « Autres droits de douane » s'élève à 1 KUSD.

⁴ Compagnie des Bauxites de Kindia

5. La réconciliation relative à la SAG⁵

En milliers USD	SAG	Administration	Ecart en valeur	Ecart en %
Avances / Prêts	-	-	-	
Taxes / redevances sur substances minières - royalties	4 388	3 442	946	27%
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	
Dividendes	-	-	-	
Loyers des infrastructures	5	5	-	0%
Taxe préfectorale de développement (TCA minières : 0,4 %)	619	-	619	
Contribution au développement communautaire (volontaire, dons)	102	-	102	
Impôts locaux forfaitaires (avant patente, main-morte, foncier)	-	-	-	
Versement forfaitaires (6%)	231	-	231	
Droit à l'importation à 5,6% (Valeur FOB)	581	330	251	76%
Taxe d'enregistrement sur les importations 0,5% valeur CAF	-	-	-	
Taxe unique sur les véhicules (vignettes)	5	-	5	
Autres droits de douane	-	37	-37	-100%
	5 931	3 815	2 116	55%

En millions GNF	SAG	Administration	Ecart en valeur	Ecart en %
Avances / Prêts	-	-	-	
Taxes / redevances sur substances minières - royalties	22 801	17 887	4 914	27%
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	
Dividendes	-	-	-	
Loyers des infrastructures	26	26	-	0%
Taxe préfectorale de développement (TCA minières : 0,4 %)	3 214	-	3 214	
Contribution au développement communautaire (volontaire, dons ...)	531	-	531	
Impôts locaux forfaitaires (avant patente, main-morte, foncier)	-	-	-	
Versement forfaitaires (6%)	1 200	-	1 200	
Droit à l'importation à 5,6% (Valeur FOB)	3 020	1 717	1 303	76%
Taxe d'enregistrement sur les importations 0,5% valeur CAF	-	-	-	
Taxe unique sur les véhicules (vignettes)	25	-	25	
Autres droits de douane	-	194	-194	-100%
	30 817	19 824	10 993	55%

Actualisation

SAG

- Le montant du « Droit à l'importation 5,6% (Valeur FOB) est passé de 231 KUSD à 581 KUSD.

Administration

- Le montant du « Droit à l'importation 5,6% (Valeur FOB) est passé de 0 KUSD à 330 KUSD.
- Le montant des « Autres droits de douane » s'élève à 37 KUSD.

⁵ Société Anglo Gold Ashanti de Guinée

6. La réconciliation relative à la SMD⁶

En milliers USD	SMD	Administration	Ecart en valeur	Ecart en %
Avances / Prêts	1 421	-	1 421	
Taxes / redevances sur substances minières - royalties	1 491	14 022	-12 532	-89%
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	
Dividendes	-	-	-	
Loyers des infrastructures	-	-	-	
Taxe préfectorale de développement (TCA minières : 0,4 %)	121	-	121	
Contribution au développement communautaire (volontaire, dons et subvention)	87	-	87	
Impôts locaux forfaitaires (avant patente, main-morte, foncier)	-	-	-	
Versement forfaitaires (6%)	131	154	-24	-15%
Droit à l'importation à 5,6% (Valeur FOB)	586	15	571	3879%
Taxe d'enregistrement sur les importations 0,5% valeur CAF	-	-	-	
Taxe unique sur les véhicules (vignettes)	1	-	1	
Autres droits de douane	-	335	-335	-100%
	3 838	14 526	-10 688	-74%

En millions GNF	SMD	Administration	Ecart en valeur	Ecart en %
Avances / Prêts	7 385	-	7 385	
Taxes / redevances sur substances minières - royalties	7 746	72 860	-65 114	-89%
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	
Dividendes	-	-	-	
Loyers des infrastructures	-	-	-	
Taxe préfectorale de développement (TCA minières : 0,4 %)	637	-	637	
Contribution au développement communautaire (volontaire, dons et subvention)	451	-	451	
Impôts locaux forfaitaires (avant patente, main-morte, foncier)	-	-	-	
Versement forfaitaires (6%)	680	803	-123	-15%
Droit à l'importation à 5,6% (Valeur FOB)	3 045	77	2 969	3879%
Taxe d'enregistrement sur les importations 0,5% valeur CAF	-	-	-	
Taxe unique sur les véhicules (vignettes)	7	-	7	
Autres droits de douane	-	1 740	-1 740	-100%
	19 952	75 479	-55 527	-74%

Actualisation

SMD

- Le montant du « Droit à l'importation 5,6% (Valeur FOB) est passé de 30 KUSD à 586 KUSD.

Administration

- Le montant du « Droit à l'importation 5,6% (Valeur FOB) est passé de 9.630 KUSD à 15 KUSD.
- Le montant des « Autres droits de douane » s'élève à 335 KUSD.

⁶ Société Minière de Dinguiraye

7. La réconciliation relative à la SEMAFO⁷

En milliers USD	SEMAFO	Administration	Ecart en valeur	Ecart en %
Avances / Prêts	-	-	-	
Taxes / redevances sur substances minières - royalties	1 832	1 107	725	65%
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	
Dividendes	-	-	-	
Loyers des infrastructures	-	-	-	
Taxe préfectorale de développement (TCA minières : 0,4 %)	96	-	96	
Contribution au développement communautaire (volontaire, dons..)	44	-	44	
Impôts locaux forfaitaires (avant patente, main-morte, foncier)	5	-	5	
Versement forfaitaires (6%)	41	41	-	0%
Droit à l'importation à 5,6% (Valeur FOB)	154	134	20	15%
Taxe d'enregistrement sur les importations 0,5% valeur CAF	-	-	-	
Taxe unique sur les véhicules (vignettes)	1	-	1	
Autres droits de douane	-	561	-561	-100%
	2 172	1 843	329	18%

En millions GNF	SEMAFO	Administration	Ecart en valeur	Ecart en %
Avances / Prêts	-	-	-	
Taxes / redevances sur substances minières - royalties	9 518	5 751	3 767	65%
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	
Dividendes	-	-	-	
Loyers des infrastructures	-	-	-	
Taxe préfectorale de développement (TCA minières : 0,4 %)	499	-	499	
Contribution au développement communautaire (volontaire, dons..)	228	-	228	
Impôts locaux forfaitaires (avant patente, main-morte, foncier)	26	-	26	
Versement forfaitaires (6%)	215	215	-	0%
Droit à l'importation à 5,6% (Valeur FOB)	798	694	104	15%
Taxe d'enregistrement sur les importations 0,5% valeur CAF	-	-	-	
Taxe unique sur les véhicules (vignettes)	5	-	5	
Autres droits de douane	-	2 917	-2 917	-100%
	11 288	9 577	1 711	18%

Actualisation

SEMAFO

- Le montant du « Droit à l'importation 5,6% (Valeur FOB) est passé de 0 KUSD à 154 KUSD. Cela résulte du reclassement de la « Taxe d'enregistrement 0,5% valeur CAF ».

Administration

- Le montant du « Droit à l'importation 5,6% (Valeur FOB) est passé de 0 KUSD à 134 KUSD. Cela résulte à la fois du reclassement de la « Taxe d'enregistrement 0,5% valeur CAF » et des données complémentaires obtenues.
- Le montant des « Autres droits de douane » s'élève à 561 KUSD.

⁷ Société d'Exploitation Minière de l'Afrique de l'Ouest

8. La réconciliation relative au BNE⁸

En milliers USD	BNE	Administration	Ecart en valeur	Ecart en %
Avances / Prêts	-	-	-	
Taxes / redevances sur substances minières - royalties	545	563	-18	-3%
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	
Dividendes	-	-	-	
Loyers des infrastructures	-	-	-	
Taxe préfectorale de développement (TCA minières : 0,4 %)	-	-	-	
Contribution au développement communautaire (volontaire, dons ...)	-	-	-	
Impôts locaux forfaitaires (avant patente, main-morte, foncier)	-	-	-	
Versement forfaitaires (6%)	-	-	-	
Droit à l'importation à 5,6% (Valeur FOB)	-	-	-	
Taxe d'enregistrement sur les importations 0,5% valeur CAF	-	-	-	
Taxe unique sur les véhicules (vignettes)	-	-	-	
Autres droits de douane	-	-	-	
	545	563	-18	-3%

En millions GNF	BNE	Administration	Ecart en valeur	Ecart en %
Avances / Prêts	-	-	-	
Taxes / redevances sur substances minières - royalties	2 832	2 926	-93	-3%
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	
Dividendes	-	-	-	
Loyers des infrastructures	-	-	-	
Taxe préfectorale de développement (TCA minières : 0,4 %)	-	-	-	
Contribution au développement communautaire (volontaire, dons ...)	-	-	-	
Impôts locaux forfaitaires (avant patente, main-morte, foncier)	-	-	-	
Versement forfaitaires (6%)	-	-	-	
Droit à l'importation à 5,6% (Valeur FOB)	-	-	-	
Taxe d'enregistrement sur les importations 0,5% valeur CAF	-	-	-	
Taxe unique sur les véhicules (vignettes)	-	-	-	
Autres droits de douane	-	-	-	
	2 832	2 926	-93	-3%

⁸ Bureau National d'Expertise